



**CNDS** Le sport  
pour tous  
Centre National pour  
le Développement du Sport

## AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES



# Le Centre National pour le Développement du Sport

**Créé en 2006 le CNDS est un établissement public national à caractère administratif (EPA), placé sous la tutelle du ministre chargé des sports**

Son Conseil d'Administration comprend

- ✓ des représentants de l'État,
- ✓ du mouvement sportif,
- ✓ des collectivités territoriales
- ✓ des personnalités qualifiées



## 3 grandes fonctions

Soutient le développement de la pratique sportive par tous les publics en subventionnant :

- ✓ Clubs,
- ✓ Comités départementaux
- ✓ Comités régionaux
- ✓ CNOSF
- ✓ CPSF

Participe à l'aménagement du territoire (rénovations ou nouveaux équipements sportifs)

Contribue à la promotion du rayonnement international du sport français

## Moyens financiers

Prélèvement de 1,8 % sur le CA de la Française des Jeux (hors paris sportifs)

Cessions de droits de diffusion télévisuelle des manifestations et compétitions sportives

Prélèvement sur les paris sportifs  
(1,3 % en 2010, 1,5 % en 2011, 1,8 % en 2012)

# Retour sur la campagne 2011

Dossiers reçus

	Comités	Clubs	Total
2010	72	875	947
2011	73	895	968

Dossiers  
administrativement  
irrecevables

	Comités	Clubs	Total
Non agréés	0	15	15
Dossiers incomplets administrativement	0	43	43
Dossiers arrivés hors délai	0	13	13
Total	0	71	71

Dossiers  
administrativement  
recevables

	Comités	Clubs	Total
Actions étudiées	249	1384	1633
Dossiers subventionnés	73	702	775
Dossiers non subventionnés (avis défavorable après étude)	0	122	122



# Récapitulatif thématique 2011

		Subventions versées	%
<b>OBJECTIFS</b>			
A	aide à l'accès au club	189 150 €	11,35%
B	aide directe à l'activité sportive	563 050 €	33,78%
D	pratique féminine & responsabilités	140 900 €	8,45%
E	accès au sport de haut niveau	47 550 €	2,85%
F	aide à la formation	183 900 €	11,03%
G	aide à l'emploi	99 000 €	5,94%
H	santé et éthique sportive	174 300 €	10,46%
I	développement durable	15 800 €	0,95%
J	développement des sports de nature	30 300 €	1,82%
K	promotion du sport	106 079 €	6,36%
L	développement du mouvement sportif	117 000 €	7,02%
<b>total</b>		<b>1667 029 €</b>	
reliquat		0	

**Enveloppe**  
**1 667 029 €**

<b>PUBLIC</b>			
	Personnes handicapées	123 650 €	7,42%
	Jeunes féminines	48 200 €	2,89%

<b>TERRITOIRE</b>			
	Quartiers sensibles	359 900 €	21,59%

# CNDS 2012

## Orientations et directives



## Deux objectifs réaffirmés

1- Aider au développement de la pratique sportive sur l'ensemble du territoire

- ✓ Intégrer et fidéliser de nouveaux pratiquants
- ✓ Augmentation du nombre de licenciés fédéraux

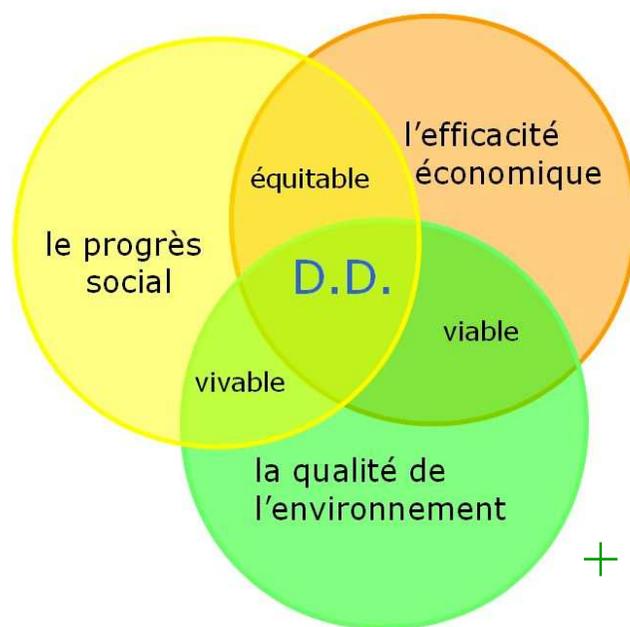
2- soutenir particulièrement les projets de développement permettant l'adaptation de l'offre sportive aux populations d'un territoire

- ✓ les quartiers en difficulté
- ✓ les zones rurales fragilisées
- ✓ les habitants des ZUS, DEB, CUCS
- ✓ les jeunes filles et femmes
- ✓ les personnes en situation de handicap

# Une articulation nécessaire pour l'affectation des aides

- les actions
- le projet associatif
- le projet fédéral

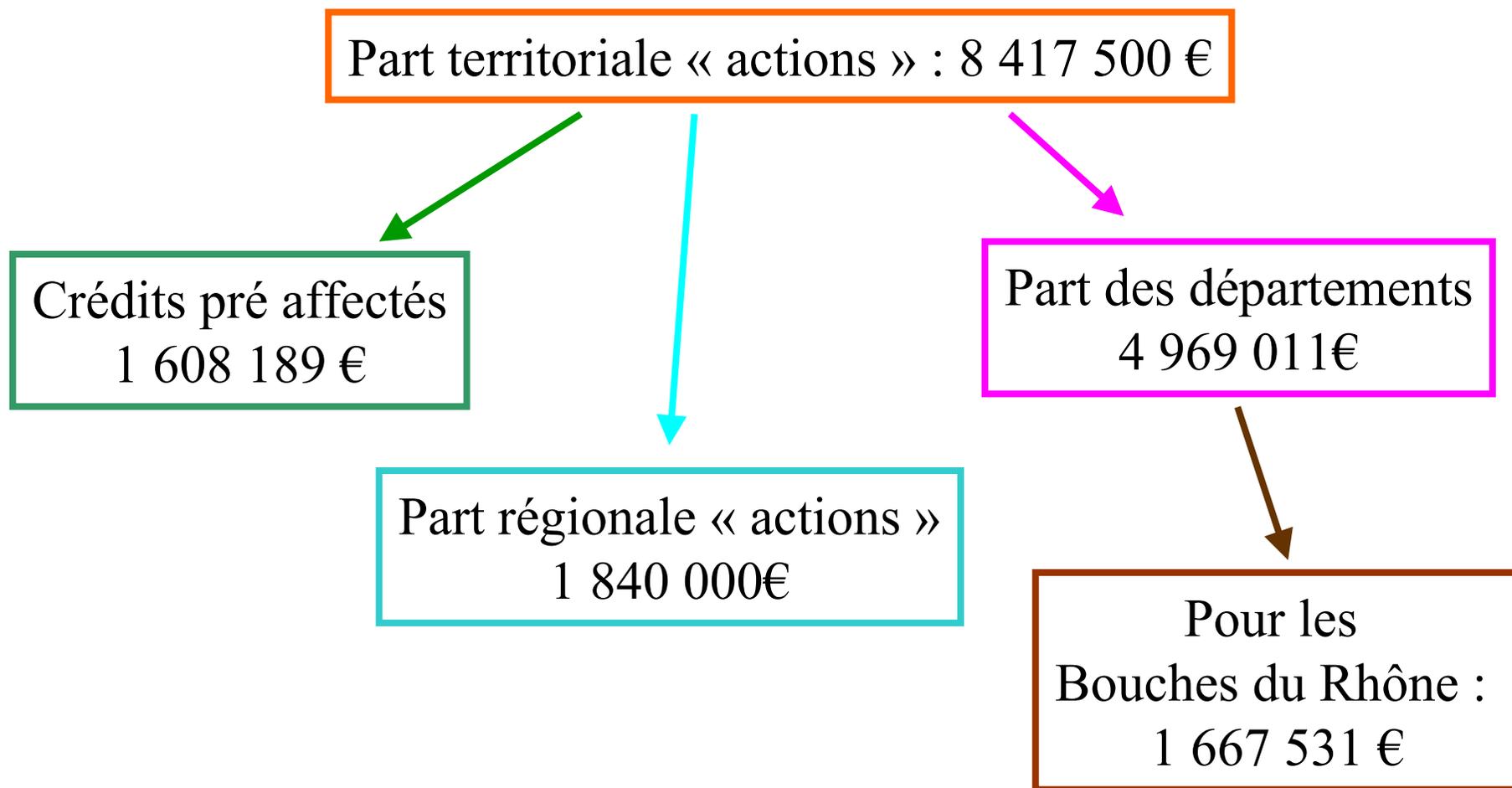
Un postulat fort : le développement durable



Plus d'info  
sur le D.D.

+ la gouvernance

# Enveloppe financière 2012



# Cerfa 2012



## Campagne CNDS 2012

Nombre maximum de fiches action :  
- club : 3 en priorisant vos actions  
*La fiche «Plan Sport Emploi» n'est pas comptabilisée dans ces deux chiffres*

L'action prioritaire n°1 doit faire l'objet d'une demande supérieure ou égale à 750€

Nombre minimum de licenciés : 15

Seuil de subvention minimal : 750 €

Ne choisir qu'une seule modalité par action

Plus d'info sur les modalités

Présence d'une fiche concernant le projet associatif global

# Campagne CNDS 2012

Adresse de téléchargement des dossiers :

[www.paca.drjscs.gouv.fr/subvention-la-part-traditionnelle.html](http://www.paca.drjscs.gouv.fr/subvention-la-part-traditionnelle.html)

Pour télécharger cette présentation, aller sur l'onglet 13 : CNDS\_presentation\_2012

Adresser votre dossier complet  
pour le 24 février 2012 à :

CDOS  
15 place de la Joliette  
13002 Marseille

A votre comité  
départemental

DDCS  
Secrétariat CDNS  
66A rue Saint Sébastien  
13281 Marseille cedex 06



### Relance pour :

- ? Numéro de SIRET
- ? Numéro d'agrément Sport
- ? RIB ou RIP
- ? Attestation sur l'honneur avec le montant demandé correspondant à la somme des actions signée par le Président.
- ? Attestation sur l'honneur ( subventions < 200 000 € sur 3 ans)

### Éléments obligatoires sans relance :

Fiches 3.1 et 3.2

Pour les fiches 6.1 et 6.2 : compte rendu de l'action :

Application de la règle administrative qui stipule :

*« Cette fiche est à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée »*

Un rappel sera adressé au terme de ces 6 mois et le non retour de ces deux fiches sera pénalisante pour la demande de subvention 2013.

Madame, monsieur,

j'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de demande de subvention au titre de la campagne 2012 du CNDS.

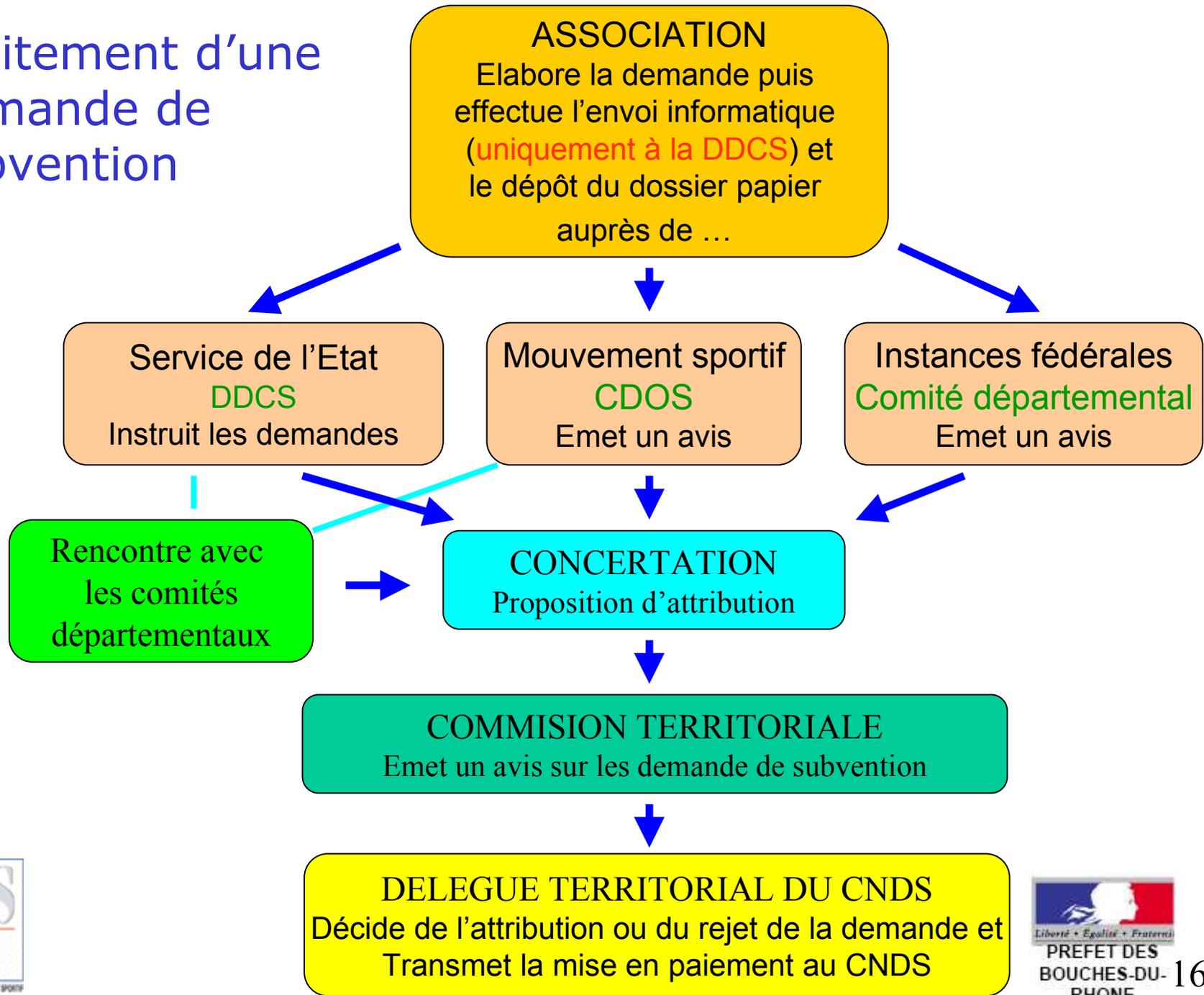
### **PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION**

...Je vous informe que celui-ci est administrativement complet et sera étudié par la commission compétente pour l'octroi de la subvention.

...J'ai le regret de vous informer que votre dossier est incomplet. Nous le conservons dans nos services dans l'attente de la réception de la ou les pièces manquantes cochées ci dessous :

- ... Fiche 1.1 N° de SIRET ... absent ou ... erroné.
- ... Fiche 1.2 N° d'agrément Jeunesse et Sports.
- ... Fiche 1.2 Ressources humaines (non renseigné) .
- ... Fiche 2 Budget prévisionnel de l'association.
- ... Fiche 2 Manque le montant de la subvention.
- ... Fiche 3.1 Description de l'action.
- ... Fiche 3.2 Budget prévisionnel de l'action.
- ... Fiche 4 Attestation sur l'honneur.
- ... RIB ou RIP.
- ... Fiche 6.1 Compte rendu financier de l'action.
- ... Fiche 6.2 Bilan qualitatif de l'action.
- ... Derniers comptes approuvés.
- ... Dernier rapport d'activité approuvé.

# Traitement d'une demande de subvention



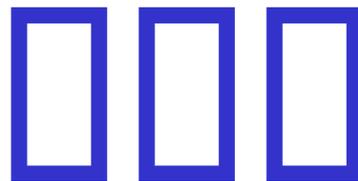
# Les autres dispositifs du CNDS

L'accompagnement éducatif

Les équipements sportifs (crédits régionalisés)



Merci pour votre attention



## Le développement durable

Pour que cette action puisse être prise en compte, il faut que, simultanément, elle intègre les 3 « piliers » : c'est-à-dire :

- le social,
- l'économique,
- l'environnement,

et la gouvernance.

Pour plus de précisions, consulter le label CNOSF :  
« Développement durable, le sport s'engage® »



[Retour](#)



# Modalités de mise en œuvre de l'objectif de l'action

<b>A</b>	<b>Aide à l'accès au club</b>	<b>B</b>	<b>Aide directe à l'activité sportive</b>
a.1	Incitations à la venue dans le club	b.1	Accompagnement nouveaux adhérents
a.2	Compensations aux réductions	b.2	Acquisition de petit matériel
a.3	Coupons Sport ou équivalent	b.3	Ecole de sport
		b.4	Stages sportifs de perfection
<b>D</b>	<b>Pratiques féminines et responsab.</b>		
d.1	Incitation à la pratique	<b>G</b>	<b>Aide à l'emploi</b>
d.2	Formation des dirigeantes	g.1	Plan sport emploi 1ère année
d.3	Création nouvelles activités sportives		
<b>E</b>	<b>Accès au sport de haut niveau</b>		
e.1	Actions de détection		
e.2	Stages sportifs		

# Modalités de mise en œuvre de l'objectif de l'action

<b>H</b>	<b>Santé et éthique</b>	<b>I</b>	<b>Développement durable</b>
h.1	Préservation santé par le sport	i.1	Sensibilisation et formation
h.2	Lutte contre violence et incivilités	i.2	Action phare
h.3	Lutte harcèlement et violences sexuelles		
h.4	Prévention du dopage	<b>J</b>	<b>Développement des sports de nature</b>
h.5	Acquisition de défibrillateur	j.1	Valorisation des lieux de pratique
h.6	Formations au secourisme	j.2	Encadrement de la pratique
h.7	Promotion valeurs sport & Fair play	<b>j.3</b>	Gestion partagée des milieux naturels
h.8	Lutte discrimination (racisme, homophobie)		
<b>K</b>	<b>Promotion du sport</b>		
k.2	Accompagnement évènement international		
k.3	Evènement sportif local		